

Déclaration préalable

au vol en zone peuplée d'un aéronef sans équipage à bord

Arrêté du 3 décembre 2020 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs sans équipage à bord

Réalisée par Alain BASCOULERGUE - FlyBy (Air Space Drone)

Le 28/10/2025

L'exploitant

Nom EPAGE HuCA

SIRET 20008847400016

Nom commercial

Contact FLEURY Estelle

Courriel contact@epagehuca.fr

Téléphone 0442628513

Contact joignable pendant les vols

Civilité Monsieur

Nom Humbert

Prénom Lucas

Courriel l.humbert@epagehuca.fr

Téléphone 0752051833

Description des vols

Type d'opération Scénarios standard européens

Environnement En agglomération

Pilotage de l'aéronef En vue du télépilote

Scénario STS-01

Hauteur maximale de vol 120 m

Date des vols

Date de début de vol 06/11/2025 à 8h30

Date de fin de vol 06/11/2025 à 17h00

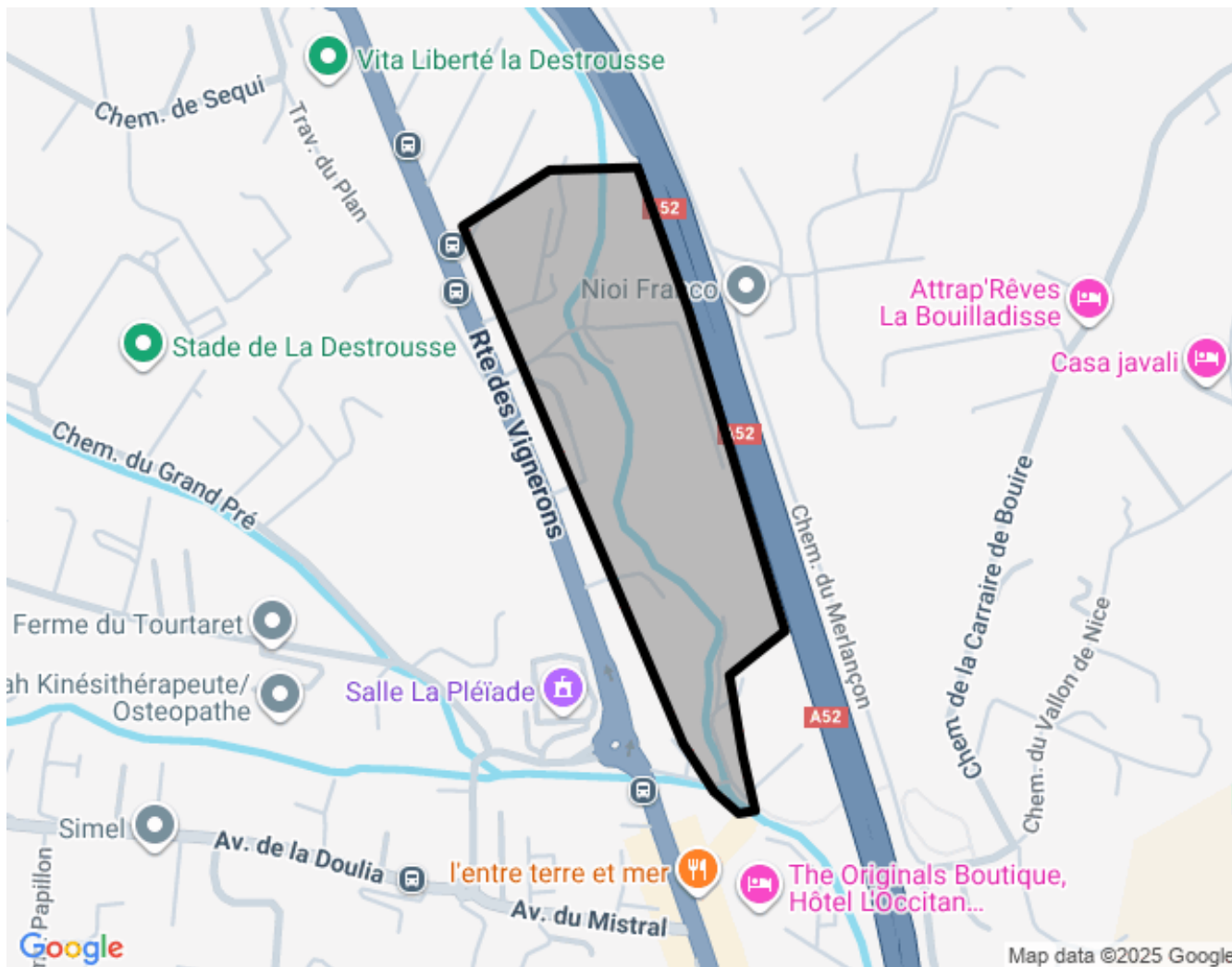
Zone de vol

Commune La Destrousse

Code postal 13112

Adresse/description du site Route Des Vignerons

Zone de vol détaillée



[Cliquez ici pour voir la carte interactive](#)

Aéronefs susceptibles d'être utilisés

Numéro d'enregistrement	Type d'aéronef	Constructeur	Modèle	Masse maximale (kg)
UAS-FR-504206	Multirotors	DJI	MATRICE 4E	2.0

Autres informations utiles

Objet du vol :

Prise de vue aérienne dans le cadre du lancement d'un marché de maîtrise d'oeuvre travaux sur le Merlançon en partenariat avec la métropole aix marseille provence

Mesure de sécurité:

- Aucun survol de personnes et maintien des distances de sécurité
- Visite de prévol prévu avant intervention
- Programmation de barrières virtuelles horizontales et verticales
- Pas de survol d'habitation et d'axes routiers majeurs et maintient d'une distance minimum de 30m

Protocoles d'accord :

- Vol notifié au ministère des Armées

Pièces justificatives à fournir séparément

L'exploitant a été informé qu'il devait transmettre, par retour de courriel, les pièces justificatives suivantes, et que le préavis de 5 jours ouvrables ne commence qu'à réception d'un dossier complet :

- Tout document spécifique éventuellement requis par la préfecture concernée (l'exploitant a été informé que dans le cas d'une première demande auprès d'une préfecture, il devait impérativement la contacter pour connaître les éventuels documents spécifiques exigés).